

À l'heure
des enjeux
municipaux
pour les Montréalaises



Conseil des
Montréalaises

Montréal 

RECHERCHE ET RÉDACTION

Alice Lepetit

COORDINATION

Guylaine Poirier

COMITÉ DE TRAVAIL

Emmanuelle Hébert, responsable

Rose-Andrée Hubbard

Michelle Issa

RÉVISION LINGUISTIQUE

Louise-Andrée Lauzière

CONCEPTION GRAPHIQUE

RouleauPaquin.com

© Conseil des Montréalaises, octobre 2012

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN

978-2-7647-1157-6

Version électronique : 978-2-7647-1158-3

Ce document a été adopté par les membres
du Conseil des Montréalaises lors de l'assemblée
régulière tenue le 13 juin 2012.

MEMBRES

Marie Leahey, présidente,

Ginette Drouin, vice-présidente,

Emmanuelle Hébert, vice-présidente,

Lydia Assayag, Anna Biro, Danielle Casara,

Julie Cunningham, Rose-Andrée Hubbard,

Michelle Issa, Mariane Labrecque, Isabelle Leblond,

Roselyne Mavungu, Anne Richard-Webb.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 872-9074

Télécopieur : 514 868-5810

conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca

www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

enjeux
municipaux

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS

4

PRÉAMBULE

5

Mise en contexte

LA NÉCESSAIRE PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

6

**1. LA PLEINE PARTICIPATION DE TOUTES LES MONTRÉALAISES AU DÉVELOPPEMENT
SOCIOÉCONOMIQUE**

8

2. L'ACCÈS AUX SERVICES MUNICIPAUX POUR TOUTES LES MONTRÉALAISES

16

3. L'IMPLICATION DES MONTRÉALAISES DANS LA GOUVERNANCE MUNICIPALE

24

CONCLUSION

26

APPENDICE A – LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

27

BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

28

REMERCIEMENTS



Le Conseil des Montréalaises tient à remercier les personnes ressources rencontrées dans le cadre de cette recherche, à savoir : **Mme Nathalie Cloutier**, membre du Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail; **Mme Suzanne LaFerrière**, conseillère en développement à la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal; **Mme Roselyne Mavungu**, directrice générale de Compagnie F et **M. Luc Rabouin**, directeur général du Centre d'écologie urbaine de Montréal. Leurs contributions ont permis de cerner les enjeux actuels et les défis à relever dans plusieurs domaines.



PRÉAMBULE

Lors de ses précédents travaux, le Conseil des Montréalaises (ci-après nommé CM, voir appendice A) a développé une importante expertise sur la situation des Montréalaises dans plusieurs domaines, qu'il s'agisse de la pauvreté, du logement, du transport, des loisirs ou encore de la culture. Il souhaite à présent faire part de **sa vision d'ensemble d'une ville qui serait véritablement égalitaire et inclusive, en articulant les enjeux qu'il considère comme prioritaires pour les Montréalaises**. Ces enjeux sont interdépendants et doivent être pensés de façon intégrée. C'est pourquoi le CM soutient la nécessité d'une action municipale décroisée, tant sur le plan sectoriel que géographique, pour relever le défi de l'égalité.

La vision du CM s'articule autour de **la question du développement durable**, en voie de devenir l'une des matrices principales de l'action municipale dans tous les domaines. Au-delà des enjeux environnementaux, le développement durable implique de tenir compte de l'équité sociale et de la solidarité intergénérationnelle dans le cadre d'une nouvelle vision du développement économique et urbain. Dans ce contexte, le CM souhaite s'assurer de **la prise en compte des préoccupations des Montréalaises et de l'objectif d'égalité dans tous les domaines**.

La question de la lutte à la pauvreté constitue une autre ligne directrice de la réflexion du CM. Elle permet de montrer de quelle manière la situation socioéconomique des Montréalaises influe sur l'ensemble de leurs conditions

de vie. En ce sens, **la prise en considération de toutes les femmes dans leur diversité** constitue une préoccupation permanente du CM, qui souhaite souligner que toutes les Montréalaises ne sont pas touchées de la même manière par les difficultés d'insertion économique et sociale. En développant **une approche intersectionnelle**¹, le CM tente d'analyser les multiples discriminations qui touchent notamment les femmes immigrantes, celles issues des minorités visibles, les femmes autochtones, les femmes en situation de handicap, et de montrer les enjeux supplémentaires auxquels elles sont confrontées.

C'est au regard de ces objectifs et en tant qu'instance consultative sur tout ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes à Montréal que le CM a rédigé *À l'heure des enjeux municipaux pour les Montréalaises*. **Ce document s'adresse à l'ensemble des actrices et acteurs municipaux** : les personnes élues, l'Administration municipale, mais aussi les groupes de femmes et le milieu communautaire en général, ainsi que l'ensemble des citoyennes et des citoyens montréalais. Le format se veut synthétique et accessible afin que **toutes et tous puissent s'approprier le document et se saisir des enjeux qui y sont développés**. Il vise à mettre en avant les défis qu'il reste à relever en matière d'égalité femmes-hommes à Montréal et invite les différents milieux à réfléchir aux pistes d'action proposées pour atteindre l'objectif d'une égalité réelle entre les Montréalaises et les Montréalais.

¹ L'approche de l'intersectionnalité consiste à prendre en compte « les mécanismes d'articulation des différentes logiques de domination qui s'opèrent à partir des construits sociaux tels que le genre, l'ethnicité, la race, l'orientation sexuelle, etc., et se renforcent mutuellement », définition proposée par Sirma Bilge dans une communication publiée par Relais-femmes dans la revue *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 19, n° 1, sous le titre « Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux ».

Mise en contexte

LA NÉCESSAIRE PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Défini comme un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, le **développement durable** est en voie de devenir un pilier de la gouvernance municipale et un axe majeur du développement de Montréal. Dans ce contexte, le CM tient à rappeler que l'égalité constitue l'un des aspects fondamentaux du développement durable et, à ce titre, elle doit être un principe directeur de l'action municipale dans tous les domaines.

L'approche de développement durable implique de redonner un sens réel à la **démocratie participative** par une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les membres de la société aux processus de décision. En ce sens, la pleine participation des Montréalaises à la démocratie municipale constitue un enjeu primordial.

La prise en compte de l'égalité entre les Montréalaises et les Montréalais implique de considérer deux questions fondamentales :

- celle de la **solidarité territoriale** visant à réduire les inégalités à l'œuvre entre les différents arrondissements et quartiers de la Ville;
- et celle de la **construction d'une identité montréalaise** visant l'appropriation des espaces publics par l'ensemble des citoyennes et des citoyens et l'identification à des valeurs communes dans le respect de la diversité.

Ces enjeux renvoient à un même objectif : celui de faire de Montréal une **ville encore plus inclusive, égalitaire et démocratique**.

Le futur **Plan de développement de Montréal (PDM)**, dont l'adoption est prévue en 2013, présentera une nouvelle vision du développement territorial en s'appuyant, entre autres, sur les orientations municipales définies en matière de développement durable et de lutte à la pauvreté. Dans ce contexte, le CM tient à rappeler que **l'urbanisme n'est pas neutre** et peut avoir des impacts très importants sur les inégalités femmes-hommes et sur les inégalités sociales en général.

égalité
femmes-hommes

Le développement d'une **nouvelle vision de l'aménagement urbain** constitue un enjeu décisif pour les Montréalaises. Celles-ci souhaitent que leurs préoccupations soient davantage prises en compte, à travers :

- un aménagement **sécuritaire** pour toutes et tous;
- un aménagement **inclusif** créant des espaces accessibles et répondant aux besoins de différents groupes sociaux (genre, âge, origine culturelle, statut social);
- un aménagement **démocratique** favorisant l'appropriation des espaces par différents groupes sociaux, notamment par la mise en valeur de caractéristiques locales et l'aménagement d'espaces verts;
- un aménagement **écologique** soucieux de l'environnement et du maintien de la qualité de vie.
- Plus précisément, il est indispensable d'utiliser **les outils déjà existants en matière d'urbanisme**, tels que le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*, la politique municipale en accessibilité universelle, la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*.

Ces principes devraient être intégrés de façon systématique et réelle **dans le plan d'urbanisme de chaque arrondissement** ainsi que dans celui de la Ville de Montréal. De même, il serait nécessaire de considérer davantage l'expertise développée par les citoyennes et les citoyens quant à leur milieu de vie et quant aux moyens à mettre en place pour l'améliorer.

C'est sur la base de ces principes que le CM souhaite faire part de sa vision municipale. Trois axes **complémentaires et nécessitant des actions décloisonnées** ont été retenus pour mettre en lumière les enjeux municipaux pour les Montréalaises : la pleine participation de toutes les Montréalaises au développement socioéconomique en lien avec la question de la lutte à la pauvreté (1); l'accès aux services municipaux pour toutes et tous en lien avec l'aménagement urbain et la qualité des milieux de vie (2); et la question de la gouvernance municipale sous l'angle de la participation citoyenne des Montréalaises (3).

LA PLEINE PARTICIPATION DE TOUTES LES MONTRÉALAISES AU DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

Les femmes, premières touchées par la pauvreté à Montréal

Montréal est la ville québécoise qui présente le taux de pauvreté le plus important au Québec. Or, **cette pauvreté a un sexe et il est en l'occurrence féminin**. Parmi les Montréalaises âgées de 15 ans et plus, près de 23 % vivent sous le seuil de faible revenu².

Certaines catégories de femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté : les femmes à la tête d'une famille monoparentale, les aînées, les immigrantes, les Autochtones et les femmes en situation de handicap.

La pauvreté a des impacts directs sur l'état de santé des personnes. Le rapport 2012 de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal souligne l'importance

des « **inégalités sociales de santé** » à Montréal. Les personnes défavorisées sur le plan économique sont celles qui sont les plus touchées par des problèmes d'insalubrité du logement, des conditions de vie et de travail pénibles, ce qui affecte leur état de santé. Les femmes étant surreprésentées parmi ces populations, elles sont davantage susceptibles de souffrir d'une dégradation de leur état de santé combiné à un accès plus difficile aux services de soins. Cette situation est encore plus préoccupante pour les femmes immigrantes, d'arrivée récente, dont l'intégration économique est plus difficile.

Un facteur déterminant de la pauvreté : la situation des femmes en emploi

Les femmes demeurent moins bien intégrées que les hommes sur le plan économique. Elles travaillent majoritairement dans des secteurs d'activité moins bien rémunérés et occupent des emplois plus précaires.

La situation professionnelle des Montréalaises est marquée par des inégalités à plusieurs niveaux. La ségrégation du marché du travail selon le sexe s'accompagne d'**une concentration de la main-d'œuvre féminine dans un nombre restreint de secteurs**, aux premiers rangs desquels on retrouve le commerce de détail, le secrétariat et le secteur de la petite enfance³. Il existe

ensuite **une inadéquation entre les qualifications de la main-d'œuvre féminine et les besoins actuels du marché du travail**. Autrement dit, les domaines qui offrent présentement des possibilités d'embauche ne correspondent pas aux compétences de la majeure partie des femmes en emploi ou en recherche d'emploi⁴. Ainsi, **le taux d'emploi des femmes demeure inférieur à celui des hommes**. Cette situation est encore plus préoccupante pour les femmes immigrantes dont le taux d'emploi est inférieur à celui de l'ensemble des Montréalaises. La présence d'enfants en bas âge a

² Conseil du statut de la femme, *Portrait statistique Égalité femmes/hommes – Où en sommes-nous à Montréal?*, Québec, 2010, p. 27.

³ *Ibid.*, p. 16.

⁴ Comité consultatif femmes en développement de la main-d'œuvre du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT). *Pour préparer la main-d'œuvre féminine de demain! Construire des bases solides, ouvrir les champs professionnels et changer les mentalités*, Montréal, janvier 2011, p. 13.

également un impact sur le taux d'emploi des femmes, du fait d'une conciliation famille-travail-études encore majoritairement assumée par les femmes.

Cette situation crée **des écarts de revenu**. Ainsi, les Montréalaises ne gagnent que 70,2 % de ce que gagnent les hommes annuellement⁵. Cet écart et le travail à temps partiel plus fréquent chez les femmes se répercutent sur l'ensemble des sources de revenu, notamment les pensions de retraite et les prestations d'assurance-emploi, moins élevées pour les femmes.

Depuis quelques années, la précarité croissante de l'emploi combinée à une forte hausse du coût du logement à Montréal a entraîné une augmentation du phénomène

de **la pauvreté dite « en emploi »**, qui touche particulièrement les femmes. Pour les travailleuses et travailleurs pauvres, le revenu d'emploi ne suffit plus à combler les besoins fondamentaux (logement, alimentation, santé) et affecte l'ensemble de la cellule familiale. La lutte contre les inégalités en emploi est donc indispensable si l'on souhaite agir sur les inégalités dans toutes les autres sphères de la vie sociale et enrayer le phénomène de féminisation croissante de la pauvreté.

L'amélioration de la situation des femmes en emploi constitue un enjeu majeur pour les Montréalaises.

- **En tant qu'employeur important, la Ville de Montréal devrait adopter des pratiques exemplaires**, notamment en favorisant une meilleure conciliation famille-travail-études pour ses employé-e-s; en soutenant les femmes occupant des emplois de cols bleus à la Ville; et en luttant contre la précarité des emplois temporaires majoritairement occupés par des femmes à la Ville de Montréal.
- **La sensibilisation des partenaires économiques à la nécessité de développer des pratiques égalitaires** constitue un autre levier d'action municipal. La prise en compte de l'égalité femmes-hommes pourrait par exemple être intégrée dans les critères d'octroi de contrats publics à des entreprises externes et les pratiques égalitaires des partenaires pourraient être valorisées au fichier des fournisseurs de la Ville.

⁵ Ibid., p. 23.

Des Montréalaises plus désavantagées que d'autres face à l'emploi

Montréal accueille plus des trois quarts des nouveaux arrivants au Québec chaque année. En 2006, les femmes issues de l'immigration représentaient 45 % des Montréalaises⁶. En dépit d'un niveau de scolarité plus élevé que l'ensemble des Québécoises, **les femmes immigrantes sont moins présentes sur le marché du travail**. En 2006, leur taux d'emploi était de 45,7 % comparativement à 53 % pour l'ensemble des Montréalaises⁷. Lorsqu'elles ont un emploi, leurs salaires sont souvent inférieurs et leurs conditions de travail plus précaires. Pour les femmes immigrantes, cette situation est d'autant plus préoccupante que l'insertion professionnelle représente l'un des principaux facteurs d'intégration dans la société d'accueil.

Les difficultés particulières qu'elles rencontrent dans l'accès à l'emploi⁸ sont liées à plusieurs facteurs : **le manque de place en garderie, la non-reconnaissance des diplômes et des qualifications** obtenues à l'étranger,

la non-maîtrise de la langue française et les difficultés d'accès à des cours de francisation, **le racisme et la double discrimination** qu'elles subissent à la fois en tant que femmes et en tant que personnes d'origine étrangère dans leur accès à l'emploi mais également dans d'autres domaines tels que le logement. Au-delà des seules femmes immigrantes, ces discriminations raciales touchent l'ensemble des femmes appartenant à des minorités visibles. D'autres catégories de femmes se trouvent particulièrement touchées par les difficultés d'intégration économique : **les femmes à la tête d'une famille monoparentale, les femmes en situation de handicap et les femmes autochtones**.

Toutes ces femmes se trouvent confrontées à des enjeux particuliers qui viennent interagir avec ceux qui touchent les femmes de façon plus générale.

- La prise en compte de cette réalité implique **la nécessité de développer une approche intersectionnelle de l'insertion professionnelle et de la lutte à la pauvreté** à Montréal, afin de tenir compte de l'imbrication des différents facteurs de discrimination que sont le sexe, l'origine ethnoculturelle, le fait d'appartenir ou non à une minorité visible, les situations de handicap, etc.

⁶ Table des groupes de femmes de Montréal, *Avis régional présenté à l'Alliance pour la solidarité pour l'élaboration du Plan régional pour la solidarité et l'inclusion sociale*, Montréal, 2009, p. 7.

⁷ Conseil du statut de la femme, *op. cit.*, p. 15.

⁸ Ces enjeux sont ressortis des *États généraux sur la situation des femmes immigrées et racisées*, qui ont eu lieu à Montréal les 20, 21 et 22 février 2012.

L'entrepreneuriat féminin : stratégie de développement économique et de lutte à la pauvreté?

L'entrepreneuriat féminin affiche une croissance exponentielle depuis quelques années au Canada et au Québec. À Montréal, on compte **une proportion importante de femmes immigrantes parmi les entrepreneures**. Les secteurs les plus investis par les femmes sont ceux des services et du commerce. Bien qu'en moyenne leurs entreprises soient plus jeunes et rapportent de moindres rendements⁹, elles affichent un taux de réussite très élevé et une durée de vie supérieure à celle que l'on observe chez leurs homologues masculins. Par ailleurs, les femmes partagent des valeurs entrepreneuriales différentes, plus souvent axées sur l'économie sociale et le développement local. Les principales difficultés auxquelles ces femmes se heurtent sont l'accès à des sources de financement externes, la nécessité de concilier

famille et travail, leur faible intégration dans des réseaux professionnels (c'est notamment le cas pour les femmes immigrantes) et l'accès à la formation. Dans ce contexte, des ressources de soutien ciblées et d'accompagnement à l'entrepreneuriat féminin sont nécessaires pour répondre aux difficultés que ces femmes rencontrent et leur apporter des réponses adaptées.

L'entrepreneuriat féminin pourrait être considéré par la Ville de Montréal comme un des moyens de favoriser le développement économique, dans une optique à la fois durable et égalitaire. **En favorisant l'autonomie économique des femmes, l'entrepreneuriat féminin représente également un outil préventif de lutte à la pauvreté, notamment pour les femmes immigrantes.**

Le développement de l'entrepreneuriat féminin constitue un enjeu important du développement économique montréalais et un moyen efficace de lutte à la pauvreté. Pour encourager les femmes entrepreneures, deux moyens d'action peuvent être privilégiés :

- **La collecte de données genrées sur l'entrepreneuriat à Montréal** par le biais des CLD/CDEC, qui pourraient dresser des portraits par genre des entrepreneur-e-s en lien avec leurs réseaux, et ce, en contrepartie des budgets qui leur sont alloués.
- **Le soutien notamment financier des ressources existantes vouées** à l'entrepreneuriat féminin ainsi qu'aux organismes de crédit communautaire dont les projets rejoignent un nombre important de femmes immigrantes.

⁹ Compagnie F, *Sommaire exécutif – L'entrepreneuriat féminin comme stratégie au développement économique de l'île de Montréal. Recommandations formulées au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*, Montréal, 2011.

L'économie sociale : un créneau favorable aux femmes?

De même que l'entrepreneuriat féminin, l'économie sociale et solidaire constitue une piste à explorer en vue d'améliorer la situation économique des femmes à Montréal. Ce secteur représente 7 % de l'emploi total sur l'île de Montréal et prend aujourd'hui de plus en plus d'importance, notamment dans le cadre des stratégies de revitalisation socioéconomique mises en place au niveau local.

Les femmes occupent une place importante dans ce secteur en tant que membres des conseils d'administration, travailleuses, bénévoles et usagères. Elles sont majoritaires aux postes de direction et dans les emplois rémunérés dans deux domaines : celui de la santé et des services sociaux et celui de l'habitation¹⁰. Elles sont également

les principales concernées par les retombées de l'économie sociale puisque ces organismes inscrivent leur activité dans un objectif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Ce secteur semble donc représenter un créneau favorable aux femmes en matière de leadership, d'insertion socioéconomique et d'amélioration de leurs conditions de vie.

Néanmoins, il n'échappe pas à la précarité croissante du marché du travail ni à la reproduction de la division sexuelle du travail. Le secteur de la santé et des services sociaux renvoie à des domaines traditionnellement attribués aux femmes et se trouve être particulièrement touché par la précarité croissante de l'emploi.

L'enjeu principal pour les Montréalaises en matière d'économie sociale et solidaire est d'explorer **à quelles conditions ce secteur peut contribuer à améliorer leur sécurité et leur autonomie économiques.**

- Dans cette optique, il pourrait être pertinent de **dresser un portrait genré de l'économie sociale à Montréal**, en appliquant l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) à ce secteur. Ce portrait permettrait de reconnaître l'apport de ce secteur aux besoins locaux, de donner une plus grande visibilité aux femmes œuvrant dans ce domaine, et de déterminer les défis et les pistes d'action visant à mieux positionner les femmes qui y travaillent¹¹.

¹⁰ Chaire de recherche du Canada en économie sociale (sous la direction de Marie J. Bouchard), *Portrait statistique de l'économie sociale de la région de Montréal*, Montréal, 2008, p. 39.

¹¹ Pour aller plus loin, consulter le rapport final *Femmes au cœur de l'économie sociale et solidaire* publié par Relais-femmes en avril 2012 (disponible en ligne : <http://www.relais-femmes.qc.ca/publication/2012-01-femmes-au-coeur-de-l%E2%80%99economie-sociale-et-solidaire>).

Conséquences de la pauvreté sur l'accès au logement

La forte hausse des loyers sur le marché locatif montréalais depuis une dizaine d'années se traduit par une pénurie de logements abordables pour les ménages à faible revenu et affecte les femmes en premier lieu. Deux groupes sont particulièrement touchés par ces difficultés : **les femmes âgées et celles qui sont à la tête d'une famille monoparentale**. Ces deux groupes représentent une part très importante de la population vivant en HLM à Montréal. Notons qu'aucune nouvelle construction de HLM ne s'est faite depuis 1993, et la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal ne cesse de croître (environ 22 000 ménages sont sur liste d'attente alors que seulement 2 000 unités se libèrent chaque année¹²).

Certaines femmes rencontrent des obstacles supplémentaires dans l'accès au logement en raison des **discriminations multiples** dont elles sont victimes : les femmes immigrantes et racisées, les femmes autochtones et les femmes en situation de handicap. **Le manque de logements accessibles et adaptés** aux personnes en situation de handicap les touche de façon plus importante puisqu'elles vivent plus souvent seules. Par ailleurs, **le manque de logements de grande taille** adaptés aux familles nombreuses touche particulièrement les familles immigrantes

dont les revenus sont également les plus faibles. La difficulté d'accès à un logement abordable oblige un certain nombre de femmes et de ménages à faible revenu à vivre dans un **logement insalubre** avec tout ce que cela comporte d'impacts sur la santé et le sentiment d'insécurité.

Les interventions municipales en matière de logement jouent donc un rôle déterminant dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. **La Stratégie d'inclusion de logements abordables**, proposée par la Ville de Montréal depuis 2005, apparaît à cet égard d'autant plus importante qu'elle peut donner accès à des logements abordables et salubres à des ménages à revenu faible ou modeste tout en favorisant **le maintien de la mixité sociale** dans les quartiers. Notons qu'un projet de loi provincial, dont l'adoption est prévue à l'automne 2012, vise à donner aux municipalités québécoises davantage de pouvoir en leur permettant notamment de contraindre les arrondissements à appliquer la Stratégie d'inclusion sur leur territoire.

¹² Site de l'Office municipal d'habitation de Montréal (www.omhm.qc.ca).

L'accès à un logement abordable, salubre et adapté à leurs besoins est un enjeu majeur pour les Montréalaises. À ce titre, plusieurs défis doivent être relevés :

- **Le maintien d'une offre de logements abordables** sur l'ensemble du territoire montréalais. En ce sens, **l'application effective et harmonisée de la Stratégie d'inclusion** par tous les arrondissements constitue un levier indispensable, en vue de réduire les disparités territoriales relatives à l'inclusion de logements abordables et sociaux dans les nouveaux projets résidentiels. Pour cela, il pourrait être utile de s'appuyer sur les arrondissements qui se sont fixé des objectifs au-delà de ceux définis par la Ville de Montréal. Par ailleurs, le développement de **l'offre en logements sociaux et communautaires** nécessite de maintenir la pression auprès des gouvernements fédéral et provincial pour la reconduction des programmes actuels. De même, alors que les conventions de financement qui les lient au gouvernement fédéral sont appelées à prendre fin au cours des prochaines années, **le maintien de l'aide financière aux coopératives et OBNL d'habitation existants** est tout aussi essentiel pour que ces organismes puissent maintenir le niveau abordable de leurs loyers et la visée sociale de leurs habitations.
- **Le maintien de la mixité de l'offre**, par l'augmentation des logements de grande taille adaptés aux besoins des familles montréalaises et des logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap. Il est nécessaire de développer une offre résidentielle diversifiée si l'on souhaite contrer l'exode des jeunes familles montréalaises en banlieue et relever le défi du vieillissement de la population dans les prochaines années. Ce défi concerne les femmes en premier lieu puisqu'elles seront majoritaires parmi les personnes âgées, et la majeure partie d'entre elles vivra seule.
- **La nécessité de préserver la qualité des logements montréalais.** En ce sens, la lutte contre l'insalubrité des logements est primordiale et renvoie, plus largement, à des questions de santé publique. L'application par les arrondissements du *Règlement municipal sur l'entretien et la salubrité des logements* doit se poursuivre en s'assurant de la mise en place de sanctions rapides et sévères dans le cas où les propriétaires ne respectent pas leurs obligations en la matière.
- Enfin, la forte concentration des populations démunies dans certaines zones d'habitation montre l'importance de prendre en compte **la qualité de vie résidentielle et l'accompagnement social** au-delà des seuls critères relatifs au logement. À ce titre, les programmes visant à développer **le soutien communautaire et l'animation des milieux** jouent un rôle déterminant pour favoriser la cohésion sociale et l'inclusion urbaine. Le financement de projets dans le cadre de l'Entente de lutte à la pauvreté (cosignée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal), constitue un axe d'intervention majeur dans ce domaine.

Une augmentation inquiétante du nombre de femmes en situation d'itinérance

Une des conséquences de la pauvreté croissante d'une partie des Montréalaises est l'**augmentation du nombre de femmes en situation d'itinérance**¹³. En 2001, on estime que les femmes représentent environ 23 % de la population en situation d'itinérance à Montréal. Certaines catégories d'entre elles semblent particulièrement touchées par ce phénomène : les Autochtones,

les jeunes âgées de 18 à 25 ans, les immigrantes et les aînées. Or, l'itinérance vécue par les femmes prend des formes différentes de celle vécue par les hommes. Les femmes dites « à la rue » ne se retrouvent pas systématiquement « dans la rue ». Ainsi, l'itinérance des femmes constitue une réalité méconnue et souffre d'une importante invisibilité sociale.

La prise en compte de la spécificité et de la diversité de l'itinérance au féminin représente un enjeu de plus en plus important pour les Montréalaises.

- Dans ce contexte, l'ADS pourrait être utilisée de façon systématique comme outil de cueillette et d'analyse pour mieux connaître le contexte des personnes vulnérables et les facteurs qui les conduisent dans des situations d'itinérance. Il est nécessaire de prendre en compte la diversité et la spécificité des réalités vécues par les femmes et de travailler sur les facteurs d'appauvrissement économique et d'exclusion sociale qui les conduisent dans ces situations.

L'action municipale en matière de lutte à la pauvreté doit s'inscrire dans une vision plus large qui permet d'agir sur les causes même du phénomène, en favorisant notamment la pleine participation des Montréalaises au développement socioéconomique de Montréal. Parallèlement, la Ville peut agir dans plusieurs domaines qui ont des impacts directs sur la

qualité de vie des populations défavorisées parmi lesquelles les femmes sont surreprésentées. Ainsi, les actions municipales en faveur de l'accessibilité du transport collectif, de l'aménagement urbain ou encore de l'accessibilité de l'offre municipale en sports et loisirs doivent tout autant être considérées comme des éléments majeurs de lutte à la pauvreté.

¹³ Conseil du statut de la femme, *Réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté : un aperçu de la situation*, Montréal, avril 2012, p. 8.

L'ACCÈS AUX SERVICES MUNICIPAUX POUR TOUTES LES MONTRÉALAISES

La situation de précarité économique dans laquelle vivent un bon nombre de Montréalaises influe sur leur accès aux services municipaux, notamment sur leur capacité à se déplacer dans la ville et à profiter pleinement des espaces sociaux et culturels qu'elle met à leur disposition.

L'accessibilité du transport en commun : un enjeu important pour les Montréalaises à faible revenu

La mobilité est un facteur déterminant de l'intégration sociale et économique en milieu urbain. Or, les personnes qui éprouvent des difficultés économiques sont celles qui sont les plus touchées par les difficultés de mobilité. Sur le plan géographique, leur choix limité en matière de logement peut les amener à résider dans des secteurs moins bien desservis et plus éloignés du centre, donc des bassins d'emploi. Sur le plan financier, l'augmentation régulière du tarif du service de transport en commun les affecte en premier lieu. Au-delà des lieux d'emploi, c'est l'accessibilité aux biens, aux services et, de façon plus générale, la participation à la vie sociale qui se trouvent considérablement restreintes pour ces populations.

La situation est d'autant plus importante pour les Montréalaises qu'elles sont davantage utilisatrices des transports en commun que les hommes. Près de 40 % des femmes actives occupées utilisent le transport en commun pour se rendre à leur travail à Montréal¹⁴. **L'accessibilité géographique et économique** constituent les principaux obstacles à la mobilité pour les femmes. L'insuffisance de la desserte locale ne permet pas de répondre de façon adéquate aux besoins des Montréalaises

dont les déplacements se font davantage sur une aire locale. De plus, elles doivent encore majoritairement assumer l'articulation des temps de vie (travail rémunéré, soins des enfants ou d'autres personnes à charge), ce qui a pour effet de multiplier leurs déplacements, de diversifier les trajets effectués et les horaires de mobilité. Cette réalité est particulièrement prégnante pour **les femmes qui sont à la tête d'une famille monoparentale**. L'absence de tarification sociale affecte également les femmes de façon plus importante, et ce, d'autant plus qu'elles ont un faible revenu.

Certaines femmes se trouvent particulièrement affectées par des difficultés de mobilité. **Les femmes issues de l'immigration récente**, qui connaissent des difficultés importantes sur le plan de l'intégration socioéconomique, doivent également se familiariser avec le fonctionnement du service de transport en commun, ce qui représente, pour certaines, un obstacle supplémentaire. **Les femmes aînées**, qui représentent près de 60 % des personnes âgées de 65 ans et plus à Montréal, vivent pour un grand nombre d'entre elles en situation de précarité et sont donc fortement tributaires d'une offre de transport adaptée

¹⁴ Table des groupes de femmes de Montréal, *op. cit.*, p. 11.

à leurs besoins. Enfin, **les personnes en situation de handicap** se heurtent encore aujourd'hui à une application très limitée du principe d'accessibilité universelle au niveau du réseau régulier de transport en commun.

Par ailleurs, **l'aménagement sécuritaire** des abords et points d'embarquement majeurs du réseau de transport

en commun demeure un enjeu pour les Montréalaises ainsi que pour les personnes âgées, dont le sentiment d'insécurité peut être particulièrement prononcé dans certains quartiers. En ce sens, le programme Entre deux arrêts mis en place par la STM en 1996 constitue une avancée¹⁵.

L'accessibilité du service de transport en commun constitue un enjeu majeur pour les Montréalaises et renvoie à plusieurs défis :

- En matière d'**accessibilité géographique**, il est nécessaire de poursuivre le développement de la desserte locale sous l'angle des besoins locaux en tenant compte de la mobilité particulière des femmes.
- En matière d'**accessibilité économique**, il conviendrait de mettre en place une tarification sociale pour les ménages à faible revenu ainsi que différentes formules tarifaires mieux adaptées aux personnes usagères du transport en commun (familles monoparentales, familles nombreuses, étudiants de plus de 25 ans, etc.).
- En matière d'**accessibilité universelle**, il est essentiel d'accélérer l'implantation de la politique d'accessibilité universelle dans l'ensemble du réseau de transport en commun en priorisant les stations de métro et les principales lignes d'autobus, en tenant compte de l'accessibilité aux personnes avec poussettes et en adaptant les systèmes d'information et de signalisation aux personnes ayant des déficiences visuelles ou auditives.
- En matière de **transport adapté**, il s'agirait de mieux répondre aux besoins des usagères et des usagers dans le cadre du partenariat actuel entre la STM et l'industrie du taxi, notamment en travaillant en lien étroit avec les organismes du milieu.
- En matière de **sécurité**, le programme Entre deux arrêts gagnerait à être mieux connu et élargi à d'autres groupes, comme les personnes âgées, tout en s'assurant de sa mise en œuvre réelle par l'ensemble des chauffeurs et des chauffeuses de la STM. Plus largement, il serait nécessaire de s'assurer de l'application systématique des principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* aux abords et à l'intérieur des stations de métro, des trains de banlieue et des points d'embarquement majeurs du réseau d'autobus.

¹⁵ Ce programme permet aux femmes qui le souhaitent de demander au chauffeur ou à la chauffeuse de descendre entre les arrêts afin de réduire la distance à parcourir jusqu'à leur destination. Ce service est offert aux femmes exclusivement le soir sur toutes les lignes d'autobus de la STM, incluant le réseau de nuit.

L'accessibilité universelle des services municipaux : une application encore limitée

Outre le transport collectif, les enjeux en matière d'**accessibilité universelle** concernent l'ensemble des services municipaux. Les femmes en situation de handicap ou ayant des déficiences fonctionnelles (motrices, auditives, visuelles, intellectuelles) sont particulièrement touchées par le manque d'accessibilité des services car elles cumulent des obstacles liés à leur genre (précarité socioéconomique, besoins de mobilité différenciés) et ceux liés à leur situation de handicap. Elles sont également plus nombreuses que les hommes ayant un handicap à vivre seules et sont donc fortement tributaires de l'accessibilité des services municipaux dans tous les domaines.

La Ville s'est engagée à « favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général »¹⁶. Si des avancées sont perceptibles, d'importants efforts restent à faire en matière d'accessibilité universelle à Montréal, qu'il s'agisse de l'aménagement de l'ensemble des bâtiments municipaux ou encore du soutien à l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Ce principe doit rester une préoccupation permanente de l'ensemble de l'Administration afin d'être progressivement intégré dans tous les domaines de compétence municipale.

L'accessibilité et la diversité de l'offre municipale en loisirs, sports et culture : un enjeu de lutte à la pauvreté

L'accès au loisir constitue un des aspects importants de la qualité du milieu de vie et doit être pris en compte dans une approche de développement urbain durable. Aujourd'hui, l'impossibilité pour certaines personnes de pratiquer des activités de loisir traduit une situation de pauvreté et d'exclusion sociale. La promotion de l'accessibilité dans ce domaine s'inscrit donc dans le cadre plus général de la lutte à la pauvreté.

Plusieurs facteurs influent sur l'accessibilité de l'offre municipale en sports et loisirs. **L'accessibilité géographique**, notamment la qualité de la desserte locale en transport en commun, est déterminante pour les personnes à faible revenu et en particulier les Montréalaises, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. **L'accessibilité économique** constitue un enjeu pour l'ensemble des groupes défavorisés, notamment pour la pratique d'activités structurées (par opposition aux activités de loisir gratuites et en libre accès). Des tarifs réduits pour les familles et les personnes âgées sont mis en place dans la plupart des arrondissements, mais les coûts restent élevés pour les activités destinées aux adultes en général. Cela tend à restreindre la pratique d'activités individuelle par les femmes, notamment les mères de jeunes enfants, qui bien souvent doivent, en plus du coût de leur activité, prévoir les coûts liés à sa pratique, dont les frais de garde. **L'accessibilité culturelle** doit également être prise en compte dans le contexte montréalais marqué par une forte présence de personnes immigrantes. Les loisirs représentent pour ces nouveaux arrivants un moyen d'intégration dans la société montréalaise. Pour les femmes immigrantes, particulièrement défavorisées en matière d'insertion professionnelle, les loisirs peuvent représenter un espace important de socialisation en leur permettant de rompre l'isolement. Enfin **l'accessibilité temporelle** peut être problématique, notamment pour les femmes, plus nombreuses à exercer des emplois atypiques aux horaires fluctuants auxquels s'ajoute souvent un temps

plus important consacré au travail domestique et aux soins des enfants. Les femmes sont donc confrontées à des difficultés liées à leur précarité économique mais également en raison d'une offre municipale souvent inadaptée à leurs besoins et disponibilités.

Face à ces difficultés dans l'accès aux activités structurées, **la qualité et l'accessibilité des infrastructures et des équipements collectifs** apparaissent d'autant plus importantes. Les parcs, les bibliothèques, les maisons de la culture, les piscines municipales ou encore les aréas représentent les espaces les plus accessibles économiquement pour des activités de sport et de loisir en famille. Or, d'importantes disparités territoriales demeurent à ce niveau. Le coût d'accès à ces équipements varie d'un arrondissement à l'autre, tout comme la diversité et la qualité des infrastructures mises en place.

La vision de Montréal comme « métropole culturelle » doit être pensée au regard de trois enjeux. Tout comme l'accès aux loisirs, **la démocratisation de la culture** constitue un facteur important d'intégration sociale et culturelle. Elle renvoie au maintien de l'accessibilité tant géographique qu'économique des lieux de diffusion de la culture afin d'encourager leur fréquentation par l'ensemble de la population montréalaise. Elle constitue également **un enjeu de participation citoyenne** par la contribution de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais à la production d'activités culturelles et à la reconnaissance de la diversité des pratiques culturelles. Enfin, la culture est liée à la construction d'une identité collective sur la base de valeurs communes partagées par l'ensemble de la population tout en tenant compte de la diversité des groupes en termes d'origine ethnoculturelle, d'âge, de genre ou de statut social. Ainsi, l'accès à la culture pour toutes et tous doit être considéré en relation étroite avec **la construction d'une « identité montréalaise » inclusive et solidaire, tant sur le plan social que territorial.**

L'accessibilité de l'offre municipale en sports, loisirs et culture constitue un enjeu important pour les Montréalaises et implique la prise en compte de plusieurs facteurs :

- **Le maintien de l'accessibilité financière** est une priorité et peut prendre différentes formes :
 - la mise en place de dispositifs permettant l'offre d'activités structurées à un coût global plus réduit (par exemple, par la mise à disposition d'un système de garde abordable sur les lieux d'activité);
 - le maintien d'une offre gratuite (ou très abordable) et de qualité pour un certain nombre d'infrastructures et d'équipements culturels et sportifs tels que les bibliothèques, les piscines municipales, les maisons de la culture et les arénas;
 - l'application générale et harmonisée à l'ensemble du territoire montréalais d'un système de tarification familiale incluant l'ensemble des infrastructures culturelles.
- **La réduction des disparités territoriales** est un défi qui peut être relevé par différents moyens :
 - la définition d'un panier de services de base commun à tous les arrondissements afin de s'assurer d'un seuil minimal de services municipaux accessibles et de qualité sur l'ensemble du territoire montréalais;
 - l'aménagement de tous les parcs et de leurs installations en tenant compte des besoins de l'ensemble de la population afin de favoriser l'usage et l'appropriation des lieux par différents groupes sociaux (sexe, âge, statut social, mobilité réduite).
- **La diversité culturelle de l'offre municipale** en sports, loisirs et culture constitue un enjeu pour les personnes immigrantes issues de différentes communautés culturelles afin que celles-ci se sentent davantage représentées et interpellées par l'offre et les infrastructures culturelles municipales (par exemple, diversifier les collections des bibliothèques, des programmations culturelles, etc.).
- **L'enjeu de la participation citoyenne** doit être pris en compte en s'assurant de la participation active des citoyennes et des citoyens, incluant les artistes locaux, à l'élaboration de la programmation culturelle dans les arrondissements. Une attention particulière doit être accordée aux moyens de diffusion utilisés pour s'assurer de rejoindre l'ensemble de la population du territoire.
- **La construction d'une identité collective montréalaise** doit être encouragée par :
 - la mise en valeur de la diversité du patrimoine historique et culturel montréalais. À ce titre, la contribution des femmes à l'histoire et au patrimoine de Montréal devrait être davantage visible et valorisée, et ce, de façon systématique, dans le cadre de chaque projet culturel;
 - la préservation de l'identité des quartiers et des caractéristiques locales tout en favorisant le développement de valeurs communes à l'ensemble de la population montréalaise.

L'aménagement urbain et la qualité des milieux de vie résidentiels

L'approche de développement durable implique de considérer les différentes facettes de l'aménagement urbain de façon intégrée. Les infrastructures de transport, l'architecture urbaine, les équipements municipaux en matière de sport et loisir et l'aménagement des espaces verts doivent être pensés dans le cadre plus général de la réduction des inégalités sociales et territoriales. Cette approche conduit également à développer **de nouveaux modes de planification urbaine** favorisant la participation des citoyennes et des citoyens aux décisions prises quant à l'amélioration de leur milieu de vie. Dans cette optique, la prise en compte des préoccupations et des besoins des Montréalaises constitue pour le CM une étape indispensable au développement d'**une approche plus intégrée, inclusive et solidaire des espaces de vie en milieu urbain**.

Le problème de **l'exode des jeunes familles montréalaises** en banlieue a été déterminé comme prioritaire par la Ville de Montréal. Les principales raisons invoquées par les jeunes familles sont le coût du logement et la qualité

du cadre de vie dans lequel les jeunes parents souhaitent élever leurs enfants. Dans ce contexte, la Ville de Montréal encourage, notamment dans son Plan de transport, **le développement de « quartiers verts »** par l'apaisement de la circulation automobile, l'amélioration de la sécurité et de la qualité de l'air afin de maintenir une certaine qualité de vie dans les quartiers.

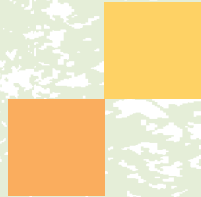
Depuis 2009, le Centre d'écologie urbaine de Montréal a accompagné des initiatives de quartier vert dans quatre arrondissements de Montréal. Ces démarches ont été mises en place **en lien étroit avec les organismes du milieu et la population locale**. La mobilisation citoyenne a permis de développer une vision commune du territoire, de définir des priorités et de construire un plan d'aménagement local visant à être déposé au conseil d'arrondissement. Des modes de gouvernance innovants ont été expérimentés en plaçant la participation et la mobilisation citoyenne au cœur du processus de planification urbaine des quartiers concernés.

L'amélioration de la qualité des milieux de vie résidentiels à travers **l'aménagement « durable » des quartiers** constitue un enjeu important pour les Montréalaises. Le développement de quartiers durables implique de prendre en compte différents aspects de l'aménagement urbain :

- **L'aménagement d'un milieu de vie sécuritaire** par l'apaisement de la circulation automobile et le développement du transport actif. À ce titre, il serait nécessaire de s'assurer de la qualité des infrastructures et équipements destinés aux cyclistes et aux piétons sur l'ensemble du territoire montréalais et de sécuriser ces modes de déplacement, notamment aux intersections.
- **Le développement d'une offre de services adaptée aux besoins de la population locale** par la protection des commerces de proximité, des équipements culturels et sportifs gratuits et de qualité.
- **Le développement des espaces verts et la protection des ressources naturelles** par la qualité et l'accessibilité des espaces verts quel que soit le lieu de résidence, l'aménagement des berges et de l'accès au fleuve, le développement immobilier écologique, le maintien de la qualité de l'air, le développement de l'agriculture urbaine et des jardins communautaires.
- **L'expérimentation de nouveaux modes de planification urbaine** encourageant la participation de la population aux réflexions et aux décisions sur l'aménagement de son cadre de vie.

Remarque : Notons qu'il est par ailleurs essentiel de s'assurer que l'amélioration du cadre de vie n'entraîne pas une augmentation des loyers et par conséquent l'éviction des populations les plus défavorisées du quartier. Le maintien de la mixité sociale passe par **le maintien d'une offre diversifiée de logements** pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population locale.

Ces démarches en faveur d'une participation citoyenne plus active nous conduisent à examiner la représentation des Montréalaises au sein des instances politiques municipales et à réfléchir aux moyens qui pourraient être mis en place afin d'encourager l'implication de toutes les Montréalaises à la démocratie locale.



L'IMPLICATION DES MONTRÉALAISES DANS LA GOUVERNANCE MUNICIPALE

Des instances politiques représentatives doivent refléter la diversité de la population en termes d'origine ethno-culturelle, de genre et de statut social. En ce sens, **la participation active de toutes les Montréalaises à la gouvernance municipale représente un enjeu majeur de démocratie locale.**

L'accès des femmes aux fonctions électives et aux postes de la haute direction municipale

Dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, la Ville de Montréal s'engage à « favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des Autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives »¹⁷. Or, les femmes restent encore sous-représentées dans les instances politiques municipales et sont minoritaires à remplir des postes de direction. Dans ce contexte, le CM considère que les différentes **mesures en faveur de la parité** constituent un levier d'action indispensable si l'on souhaite augmenter la présence des femmes élues dans les instances municipales tout en tenant compte de la diversité des Montréalaises. Ces mesures pourraient viser les commissions permanentes du conseil municipal, le comité exécutif de

la Ville, les nominations faites par la Ville aux conseils d'administration ainsi que les comités consultatifs en urbanisme de chaque arrondissement.

Les **partis politiques** ont aussi un rôle important à jouer en matière de parité, à commencer par le recrutement de femmes, de toutes origines, comme candidates et leur affectation dans des districts électoraux dans lesquels elles ont une chance réelle d'être élues. Offrir un soutien aux femmes pour la recherche de financements et la conduite de leur campagne électorale constituent des outils pertinents dans ce sens.

Par ailleurs, il est important d'assurer **une plus grande visibilité aux femmes** occupant des fonctions électives ou des postes de direction, notamment en systématisant la féminisation de tous les documents municipaux.

La participation citoyenne de toutes les Montréalaises à la démocratie locale

La place des femmes dans la gouvernance municipale renvoie également à la **participation citoyenne de toutes les Montréalaises** aux instances démocratiques locales, notamment dans les arrondissements. Cela implique de promouvoir une citoyenneté active pour toutes et tous en favorisant l'expérimentation de **pratiques innovantes et**

inclusives de démocratie participative. Cette participation citoyenne ne doit pas se limiter à des consultations de la population locale mais doit aussi permettre de participer aux processus de délibération en lien étroit avec les représentantes et représentants politiques locaux et les personnes expertes associées à la prise de décision.

¹⁷ Ville de Montréal, *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, Article 16.f, Montréal, 2011, p. 7.

Pour les Montréalaises, le défi à relever en termes de participation citoyenne renvoie à plusieurs enjeux. Les femmes s'estiment souvent moins capables d'investir les espaces politiques en raison d'une moindre maîtrise du fonctionnement des instances et des rouages politiques de la démocratie locale. C'est notamment le cas pour les femmes des milieux défavorisés. En ce sens, les pratiques priorisées en faveur de la démocratie participative peuvent influencer de façon importante la présence citoyenne des femmes.

Les **démarches de déclarations citoyennes** réalisées par plusieurs centres de femmes entre 2003 et 2006 ont mis en place plusieurs outils dans ce sens qui mériteraient d'être développés de façon plus systématique. L'objectif de ces démarches était d'encourager la participation citoyenne de toutes les femmes en favorisant la mobilisation collective, l'éducation populaire et la réappropriation des enjeux municipaux. Sur la base des préoccupations des femmes, des propositions concrètes en faveur de l'amélioration des milieux de vie ont été formulées, et ce, au bénéfice de

l'ensemble de la communauté locale. Ces déclarations inscrivent les enjeux locaux dans **une vision globale et inclusive du développement local** basée sur des valeurs d'équité et de justice sociale. Elles constituent en cela de véritables leçons de démocratie participative et conduisent à réfléchir à de nouveaux modes de gouvernance favorisant la participation citoyenne de toutes les femmes dans leur diversité.

Sur un plan plus pratique, il convient de porter une attention particulière à **l'accessibilité des lieux** de participation citoyenne, notamment des conseils d'arrondissement (lieu sécuritaire pour toutes et tous et facilement accessible en transport en commun) et de fixer des horaires en tenant compte des responsabilités familiales encore majoritairement assumées par les femmes. Enfin, **l'accessibilité de l'information** représente également un enjeu pour les femmes. Sur ce point, des lieux et moyens de diffusion ciblés pourraient être mis en place pour rejoindre davantage les femmes (par exemple, les écoles, les centres communautaires, les CLSC).

La participation citoyenne active de toutes les Montréalaises dans leur diversité constitue un enjeu crucial de démocratie locale et peut être favorisée par différents facteurs :

- **La création et la diffusion d'outils d'information et d'éducation citoyenne** sur le fonctionnement des instances et des politiques locales, notamment en soutenant les groupes de femmes qui ont développé une importante expertise en la matière.
- **Le développement de cadres d'échange moins formels avec les élu-e-s locaux** afin de favoriser la « démythification du politique » (par exemple, des déjeuners-causeries dans les centres communautaires).
- **La diffusion de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*** auprès de l'ensemble de la population.
- **La participation active des femmes dans tous les comités citoyens de quartier** (comités consultatifs en urbanisme, comités logement, comités d'action locale) et **la mise sur pied de comités de citoyennes** pour défendre les intérêts et préoccupations des femmes sur le plan local.
- **L'expérimentation de mécanismes innovants de participation citoyenne** tels que les jurys citoyens ou encore la démarche de **budget participatif**, où tout ou partie du budget est soumis à la discussion et à la délibération citoyenne. Cette démarche pourrait par exemple faire l'objet d'un nouveau projet pilote dans un arrondissement, en tenant compte des impacts différenciés des choix budgétaires sur les femmes et les hommes dans le cadre d'une approche de **budget généré**.

CONCLUSION

Un développement urbain durable implique la prise en compte de l'objectif d'égalité entre les Montréalaises et les Montréalais dans tous les domaines. Le CM rappelle que **la lutte contre les inégalités sociales basées sur le sexe**, dans le cadre plus large de la lutte à la pauvreté, produit **des retombées qui dépassent largement les seules conditions de vie des femmes**. Comme l'ont montré les expériences de déclarations citoyennes réalisées par les centres de femmes, la prise en compte des préoccupations des Montréalaises bénéficie à l'ensemble de la population, notamment aux personnes les plus démunies.

Plus largement, l'égalité constitue un moteur du développement économique. Seul le maintien d'une solidarité entre les individus d'une même société permet d'assurer la cohésion sociale. Autrement dit, **un développement économique ne peut être viable s'il ne prend pas en considération ses impacts en termes de développement social**. De même, l'objectif d'inclusion sociale et urbaine est indispensable au développement d'une société véritablement démocratique. C'est sur cette vision du développement durable que le CM souhaite, par le présent document, attirer l'attention de l'ensemble des citoyennes et des citoyens montréalais.

Deux orientations lui apparaissent essentielles en matière de développement urbain. Tout d'abord, **la lutte contre les disparités territoriales** devrait constituer une priorité de l'action municipale dans tous les domaines. L'enjeu est de garantir une certaine homogénéité dans l'accessibilité et la qualité des services municipaux fournis dans chacun des arrondissements de la Ville afin que toutes et tous puissent bénéficier d'une certaine qualité de vie. Pour cela, la Ville de Montréal doit s'assurer de l'application

effective et harmonisée des politiques qu'elle a adoptées dans chaque arrondissement (par ex. : Stratégie d'inclusion, politique en accessibilité universelle, politique d'égalité), tout en laissant à ces derniers une marge de manœuvre suffisante s'ils souhaitent aller plus loin dans certains domaines.

La réduction des inégalités territoriales va de pair avec l'idée de **développer une « identité collective montréalaise »**. Le contexte actuel de préparation du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal est propice à réfléchir aux valeurs communes partagées par l'ensemble des citoyennes et citoyens montréalais. La Ville de Montréal a un rôle à jouer dans cette construction identitaire collective. Les choix effectués en matière d'aménagement urbain reposent sur des principes et valeurs qui sont notamment formulés dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*. Cette Charte met en avant les valeurs de respect, de justice et d'équité et fait part d'« une volonté collective de renforcer et de consolider Montréal en tant que ville démocratique, solidaire et inclusive »¹⁸. Le défi permanent est de traduire ces valeurs dans l'action municipale concrète menée au quotidien, et ce, dans tous les domaines. Pour cela, le CM prône une approche décloisonnée et intégrée à la fois entre les arrondissements de la Ville mais aussi entre les différents services municipaux au sein de chaque arrondissement. Il invite également les citoyennes et les citoyens à s'impliquer activement dans les instances et processus démocratiques locaux afin de prendre part à la construction de cette identité collective montréalaise dans laquelle chacune et chacun doit pouvoir se retrouver.

¹⁸ Ville de Montréal, *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, Art. 3, Montréal, 2011, p. 5.

APPENDICE A

LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Le Conseil des Montréalaises est né en 2004 de la volonté de l'Administration municipale de répondre aux demandes des groupes de femmes et aux engagements pris lors du Sommet de Montréal en 2002.

La création du Conseil marque une étape importante dans les actions entreprises par la Ville de Montréal à l'égard de la population féminine et de la collectivité toute entière. À la demande du conseil municipal ou de sa propre initiative, cette instance consultative intervient auprès de l'Administration municipale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine.

Nommées par le conseil municipal, les 15 membres représentent bien la diversité sociale et culturelle montréalaise, tant au plan de l'âge, de l'origine ethnoculturelle, des secteurs d'activité que de leur lieu de résidence.

Par leurs travaux, elles veulent contribuer au développement de la Ville de Montréal pour qu'elle devienne un lieu réellement inclusif, sécuritaire et où il fait bon vivre pour toutes les femmes, quelles que soient leurs conditions sociales, matérielle, physique, etc.

Pour alimenter ses réflexions et créer des liens de solidarité, le Conseil des Montréalaises se met à l'écoute des divers réseaux, particulièrement les groupes de femmes préoccupés par la condition féminine et l'évolution de la société dans une perspective de justice sociale.

Ses fonctions, telles que définies dans le règlement de la Ville de Montréal :

- Conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ceux-ci, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises.
- Fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes ou à la condition féminine et soumettre ses recommandations.
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal.
- Solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de toute personne ou de tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine.
- Effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

Général

- Conseil du statut de la femme.** *Portrait statistique Égalité femmes/hommes – Où en sommes-nous à Montréal?*, Québec, 2010, 88 p.
- Table des groupes de femmes de Montréal – Comité du développement local et régional.** *Le développement local et régional à Montréal. Enjeux pour les femmes. Fiches de synthèse sur l'emploi, le transport et le logement*, Montréal, juin 2009, 23 p.
- Ville de Montréal.** *Dénouer l'impasse. Rapport annuel 2011 de l'Ombudsman de Montréal*, Montréal, avril 2012, 31 p.
- Ville de Montréal.** *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Portrait 2010*, Montréal, octobre 2011, 25 p.
- Ville de Montréal.** *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Politique*, Montréal, mai 2008, 24 p.
- Ville de Montréal.** *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Plan d'action 2008-2012*, Montréal, mai 2008, 8 p.

Emploi

- Chaire de recherche du Canada en économie sociale** (sous la direction de Marie J. Bouchard).
Portrait statistique de l'économie sociale de la région de Montréal, Montréal, 2008, 88 p.
- Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT).**
Pour préparer la main-d'œuvre de demain : ouvrir tous les champs professionnels à la mixité femmes/hommes, Montréal, juin 2011, 14 p.
- Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT).**
Pour préparer la main-d'œuvre féminine de demain! Construire des bases solides, ouvrir les champs professionnels et changer les mentalités, Montréal, janvier 2011, 20 p.
- Compagnie F et Femmessor Montréal.** *Présentation à l'occasion des Journées de l'entrepreneuriat féminin – Troisième édition*, Montréal, 2011, 21 p.
- Compagnie F.** *Sommaire exécutif – L'entrepreneuriat féminin comme stratégie au développement économique de l'île de Montréal, Recommandations formulées au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*, Montréal, 2011, 4 p.
- Conseil interculturel de Montréal.** *Avis sur le programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal. Les obstacles au recrutement, à l'intégration et à la promotion des minorités visibles et des minorités ethniques*, Montréal, 2011, 64 p.
- Relais-femmes** (et les membres du comité organisateur). *Rapport final de l'activité « Femmes au cœur de l'économie sociale et solidaire »*, Montréal, avril 2012, 8 p.
- Ville de Montréal.** *Un partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable*, Montréal, mars 2009, 36 p.

Pauvreté et itinérance

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. *Rapport du directeur de santé publique 2011.*

Les inégalités sociales de santé à Montréal. Le chemin parcouru, Montréal, janvier 2012, 31 p.

Centre de recherche sociale appliquée (CRSA). *Portrait socioéconomique régional (statistiques). Pour une lecture renouvelée de la pauvreté des femmes dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes (ADS)*, Montréal, décembre 2011, 44 p.

Conseil des Montréalaises. *Des solutions durables pour lutter efficacement contre la pauvreté. Mémoire sur l'étude publique des contributions municipales et de la gestion de programmes de lutte à la pauvreté*, Montréal, novembre 2008, 24 p.

Conseil du statut de la femme. *Réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté : un aperçu de la situation*, Montréal, avril 2012, 30 p.

Table des groupes de femmes de Montréal. *Avis régional présenté à l'Alliance pour la solidarité pour l'élaboration du Plan régional pour la solidarité et l'inclusion sociale*, Montréal, mars 2012, 16 p.

Ville de Montréal. *La Ville de Montréal agit résolument pour contrer l'itinérance : le gouvernement du Québec doit renforcer ses actions. Mémoire présenté à la Commission de la santé et des services sociaux dans le cadre des auditions sur le bilan des actions réalisées au cours de la première année du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*, Montréal, novembre 2011, 12 p.

Ville de Montréal. *Agir résolument pour contrer l'itinérance. Plan d'action ciblé en itinérance*, Montréal, octobre 2010, 19 p.

Logement

Conseil des Montréalaises. *Les femmes et le logement à Montréal. Avis*, Montréal, décembre 2006, 41 p.

Conseil des Montréalaises. *Les femmes et le logement à Montréal. Portrait de la situation*, Montréal, novembre 2006, 56 p.

Société d'habitation du Québec. *Les femmes et le logement : un pas de plus vers l'égalité. Une analyse graphique et différenciée selon le sexe du soutien de ménage*, Québec, janvier 2012, 222 p.

Ville de Montréal. *La stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels : avancement de sa mise en œuvre*, Montréal, septembre 2007, 41 p.

Femmes immigrantes

Conseil du statut de la femme. *Mémoire sur le document de consultation intitulé « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 »*, Québec, septembre 2011, 39 p.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes et Comité de réflexion sur la situation des femmes immigrées et racisées. *Projet sur la situation des femmes immigrées et racisées au Québec. Rapport de tournée auprès des femmes immigrées et racisées*, Montréal, janvier 2012, 82 p.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. *États généraux sur la situation des femmes immigrées et racisées 20, 21 et 22 janvier 2012. « Un franc succès pour toutes les femmes immigrées et racisées, le mouvement des femmes et le mouvement communautaire de l'immigration du Québec! »*, communiqué, Montréal, janvier 2012, 1 p.

Ville de Montréal. *Le gouvernement du Québec déploiera-t-il les moyens nécessaires pour intégrer les immigrantes et immigrants à Montréal? Mémoire sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*, Montréal, mai 2011, 12 p.

Transport et accessibilité universelle

Conseil des Montréalaises. *Pour qu'elles embarquent! Accessibilité du transport collectif et son impact sur la qualité de vie des Montréalaises*, Montréal, novembre 2009, 70 p.

Ville de Montréal. *L'accessibilité universelle : un engagement de la Ville de Montréal. Des réalisations concrètes. Édition 2010*, Montréal, juin 2010, 14 p.

Loisir, sport et culture

Conseil des Montréalaises. *Avis sur les quartiers culturels*, Montréal, octobre 2011, 28 p.

Conseil des Montréalaises. *Avis sur l'accessibilité de l'offre municipale en sports et loisirs pour les Montréalaises*, Montréal, août 2012, 88 p..

Urbanisme et développement durable

Le Monde selon les femmes (Claudine Drion). *Femmes et développement durable. Vision d'avenir, entrepreneuriat et recommandations*, Bruxelles, 2006, 68 p.

Ville de Berlin. *Gender Mainstreaming in Urban Development*, Berlin, juillet 2011, 80 p.

Ville de Montréal. *Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Version synthèse*, Montréal, septembre 2010, 21 p.

Gouvernance et participation citoyenne

Comité de suivi du 5^e Sommet citoyen de Montréal. *Agenda citoyen. Des propositions pour faire de Montréal une ville juste, inclusive, écologique et démocratique*, Montréal, octobre 2009, 16 p.

Conseil des Montréalaises. *La déclaration citoyenne, un instrument toujours pertinent! Synthèse des rencontres avec les centres de femmes montréalais auteurs des déclarations citoyennes*, Montréal, mai 2012, 13 p.

Conseil des Montréalaises. *Un acquis important à renforcer! Mémoire sur la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités*, Montréal, octobre 2010, 21 p.

Ville de Montréal. *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, Montréal, décembre 2011, 11 p.

